

## **FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE**

**Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901**

**SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS**

### **Exercice 2023**

**(01/01/2023 - 31/12/2023)**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

**Établissement de Saône**

2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE  
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

**Établissement de Vesoul**

CS 90232 70004 VESOUL CEDEX  
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

**Établissement de Roche-lez-Beaupré**

9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE  
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

# FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 2 RUE DES GRANGES – 25 580 ETALANS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux sociétaires,

### **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE à la fin de cet exercice.

### **II. Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de comptabilisation des prestations de service provenant de la CAF.

### **IV. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **V. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

### **VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA CLEF VERTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 11 Avril 2024,  
Le Commissaire aux Comptes**

**SAS AGILIANCE AUDIT  
Représentée par :  
Alexine GOUX, Associée**



# BILAN AU 31 DECEMBRE 2023



ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 23	NET 22	PASSIF	NET 23	NET 22
<u>IMMOBILISE</u>					<u>FONDS PROPRES</u>		
Immobilisations	84 535,21 €	40 532,08 €	44 003,13 €	10 627,13 €	Report à nouveau	338 246,15 €	243 705,19 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Etalans	-3 061,36 €	124 205,85 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Fallerans	-1 387,21 €	11 151,00 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Hôpital du Grosbois	-9 956,05 €	13 319,82 €
Cautions	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Subvention d'investissement	0,00 €	5 488,55 €
					Réserves	0,00 €	0,00 €
Autres titres	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Résultat de l'exercice	94 383,80 €	-68 540,33 €
<b>TOT. ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>84 535,21 €</b>	<b>40 532,08 €</b>	<b>44 003,13 €</b>	<b>10 627,13 €</b>	<b>TOT. FONDS PROPRES</b>	<b>418 225,33 €</b>	<b>329 330,08 €</b>
<u>CIRCULANT</u>					<u>PROVISIONS</u>		
Clients et comptes rattachés	47 740,18 €				Provisions pour risques et charges	5 189,90 €	4 153,83 €
Autres créances diverses	126 353,77 €	2 807,65 €	44 932,53 €	39 265,47 €	<u>DETTES</u>		
			126 353,77 €	68 149,40 €	Dettes fournisseurs	70 423,54 €	38 076,07 €
					Autres dettes diverses	35 856,39 €	30 136,15 €
Disponibilité	405 450,25 €		405 450,25 €	400 230,24 €	Dettes fiscales et sociales	91 386,15 €	116 008,83 €
Charges constatées d'avance	15 336,55 €		15 336,55 €	12 031,22 €	Dettes financières	0,00 €	0,00 €
					Pdt constatés d'avance	14 994,92 €	12 598,50 €
<b>TOT. ACTIF CIRCULANT</b>	<b>594 880,75 €</b>	<b>2 807,65 €</b>	<b>592 073,10 €</b>	<b>519 676,33 €</b>	<b>TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS</b>	<b>217 850,90 €</b>	<b>200 973,38 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>679 415,96 €</b>	<b>43 339,73 €</b>	<b>636 076,23 €</b>	<b>530 303,46 €</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>636 076,23 €</b>	<b>530 303,46 €</b>

**Compte de résultat avec SIG**
**GLOBAL**

du 01/01/23 et au 31/12/23

COMPTE DE RESULTAT	Real. N	Real. N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	4 520,00 €	4 000,00 €
<i>Cotisations différents échelons</i>	4 520,00 €	4 000,00 €
Ventes de biens et de services	326 611,07 €	472 628,24 €
<i>Participation des familles</i>	314 129,90 €	264 827,73 €
<i>Participations diverses</i>	11 300,89 €	8 732,87 €
<i>Part. associations MAD personnel</i>	451,50 €	7 008,00 €
<i>Vente de marchandises</i>	728,78 €	490,00 €
<i>CAF PSO/PSU</i>	0,00 €	191 569,64 €
<i>Remise accordée</i>	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	404 465,34 €	160 553,53 €
<i>Subvention CTG</i>	126 560,74 €	160 553,53 €
<i>Subvention PSO/PSU</i>	269 828,60 €	0,00 €
<i>CAF PSU</i>	0,00 €	
<i>Subvention MSA</i>	0,00 €	
<i>Subvention Conseil departemental</i>	0,00 €	
<i>Subvention Conseil régional</i>	0,00 €	
<i>Subventions autres</i>	8 076,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	208 694,81 €	145 517,43 €
<i>Subventions fonct.CAF</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions Etat</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions intercommunales</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions communales</i>	208 694,81 €	144 361,43 €
<i>Subventions Conseil départemental</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions Conseil régional</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Subventions diverses</i>	0,00 €	1 156,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
<i>Dons legs Mécénat</i>	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	45 037,08 €	10 562,36 €
<i>Transferts de charges Chorum CPAM</i>	21 541,24 €	4 265,44 €
<i>Autres transferts de charges d'exploitation</i>	14 673,65 €	3 913,75 €
<i>Reprises sur provision</i>	8 822,19 €	2 383,17 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	290,80 €	260,45 €
<i>Produits divers de gestion courante</i>	0,94 €	6,57 €
<i>UDAF Fds special</i>	289,86 €	253,88 €
<b>Total I</b>	<b>989 619,10 €</b>	<b>793 522,01 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	4 271,40 €	3 780,00 €
<i>Cotisations différents échelons.</i>	4 271,40 €	3 780,00 €
Achats	41 385,71 €	48 688,91 €
<i>Alimentation Boisson</i>	14 350,01 €	12 665,81 €
<i>Fournitures d'activites</i>	8 725,15 €	8 237,46 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	10 818,88 €	17 171,96 €
<i>Eau Electricite</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Combustibles et Carburants</i>	835,48 €	1 030,92 €
<i>Fournitures diverses</i>	6 656,19 €	9 582,76 €
<i>Achats de marchandises</i>	0,00 €	
<i>Remises accordées</i>	0,00 €	
Autres achats et charges externes	242 382,62 €	210 927,91 €
<i>Sous traitance repas</i>	79 258,25 €	66 464,77 €
<i>Loyers et charges locatives locaux</i>	0,00 €	0,00 €
<i>Locations</i>	5 651,52 €	7 653,26 €
<i>MAD locaux</i>	67 109,00 €	67 109,00 €
<i>Entretien et réparation</i>	7 302,94 €	4 307,64 €
<i>Prime d'assurance</i>	1 771,52 €	0,00 €
<i>Services extérieurs divers</i>	1 716,68 €	3 170,67 €
<i>MAD du personnel</i>	20 690,68 €	15 348,61 €
<i>Programme pedagogique</i>	27 247,09 €	24 849,79 €
<i>Honoraires</i>	14 153,35 €	5 569,34 €
<i>Transports</i>	4 106,00 €	4 181,00 €

Hebergement	2 137,70 €	2 013,83 €
Reception restauration	1 332,32 €	880,45 €
Frais de deplacement	1 514,70 €	1 813,10 €
Frais de structure divers	8 390,87 €	7 566,45 €
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>15 496,46 €</b>	<b>15 831,26 €</b>
Taxe sur salaire	12 893,00 €	14 865,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	2 603,46 €	966,26 €
<b>Salaires et traitements</b>	<b>625 229,78 €</b>	<b>591 661,96 €</b>
Rémunération du personnel	611 376,83 €	581 975,36 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	3 820,80 €	3 465,60 €
Formation du personnel	10 032,15 €	6 221,00 €
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>13 734,72 €</b>	<b>5 057,94 €</b>
Dotation aux amortissements	7 148,20 €	3 822,84 €
Provision charges et risques divers	5 582,49 €	1 047,72 €
Provisions depart en retraite	1 004,03 €	187,38 €
	0,00 €	
<b>Autres charges</b>	<b>4 973,51 €</b>	<b>862,01 €</b>
Charges diverses de gestion courantes	18,03 €	54,23 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	4 770,48 €	642,78 €
Cotisation UDAF	185,00 €	165
<b>Total II</b>	<b>947 474,20 €</b>	<b>876 809,99 €</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION ( I-II)</b>	<b>42 144,90 €</b>	<b>-83 287,98 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers divers	2 515,51 €	1 096,34 €
<b>Total III</b>	<b>2 515,51 €</b>	<b>1 096,34 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
<b>Total IV</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2- RESULTAT FINANCIER ( III-IV)</b>	<b>2 515,51 €</b>	<b>1 096,34 €</b>
<b>3- RESULTAT COURANT avant impôts ( I-II+III-IV)</b>	<b>44 660,41 €</b>	<b>-82 191,64 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels	358,55 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	33 323,88 €	9 998,70 €
Produits des cessions d'él. Actifs	15 000,00 €	0,00 €
Quote part de sub. equipement	5 488,55 €	5 488,56 €
<b>Total V</b>	<b>54 170,98 €</b>	<b>15 487,26 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles	19,92 €	0,00 €
Charges sur exercices antérieurs	4 427,67 €	1 835,95 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
<b>Total VI</b>	<b>4 447,59 €</b>	<b>1 835,95 €</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V-VI)</b>	<b>49 723,39 €</b>	<b>13 651,31 €</b>
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>1 046 305,59 €</b>	<b>810 105,61 €</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>951 921,79 €</b>	<b>878 645,94 €</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)</b>	<b>94 383,80 €</b>	<b>-68 540,33 €</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 19/03/2024

Nom et Qualité du signataire :

**Madame Hélène VUILLET**



Exercice clos le 31/12/2023  
Durée : 12 mois

Résultat 94 384 €  
Total du bilan 636 076 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

### 1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales La Clef Verte est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

#### Les moyens mis en œuvre :

- Les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour la Petite Enfance, par les associations employeurs pour la partie - par la contribution des communes et la CAF pour les crèches et le relais.  
- Les crèches et le relais exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes. Les formations se déroulent dans les locaux de l'association.  
- Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants extérieurs.

### 2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les prestations de service de la CAF ont fait l'objet d'un retraitement depuis 2023 et n'apparaissent plus dans les comptes 70 (prestations de service) mais 73 (concours publics).

Acquisition d'un nouveau minibus et vente de l'ancien.

#### Rappel sur l'affectation du résultat 2022 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2022 a été affecté conformément à la décision de l'Assemblée générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	7 148,66 €
- Report à nouveau Etalans	-	47 160,23 €
- Report à nouveau Fallersans	-	3 684,23 €
- Report à nouveau Hôpital du Grosbois	-	10 547,21 €
<b>Total Résultat 2022 -</b>		<b>68 540,33 €</b>

### 3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

### 4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restantes à travailler avant le départ à la retraite.

### 5 COMPLEMENTES D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	16 525,29 €	- €	- €	16 525,29 €
Matériel de transport	22 282,50 €	33 990,00 €	22 282,50 €	33 990,00 €
Matériel de bureau et informatique	16 479,47 €	4 159,20 €	- €	20 638,67 €
Mobilier	1 564,92 €	468,00 €	- €	2 032,92 €
Matériel	9 441,33 €	1 907,00 €	- €	11 348,33 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	<b>66 293,51 €</b>	<b>40 524,20 €</b>	<b>22 282,50 €</b>	<b>84 535,21 €</b>

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	12 702,25 €	805,32 €	- €	13 507,57 €
Matériel de transport	22 282,50 €	2 481,81 €	22 282,50 €	2 481,81 €
Matériel de bureau et informatique	13 908,27 €	1 744,05 €	- €	15 652,32 €
Mobilier	44,34 €	403,98 €	- €	448,32 €
Matériel	6 729,02 €	1 713,04 €	- €	8 442,06 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	<b>55 666,38 €</b>	<b>7 148,20 €</b>	<b>22 282,50 €</b>	<b>40 532,08 €</b>

Etat des Créances				
CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
<b>Sous Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Usagers	42 956,79 €	42 956,79 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	105 932,79 €	105 932,79 €	- €	- €
Collectivités locales	19 497,47 €	19 497,47 €	- €	- €
Autres créances	5 706,90 €	5 706,90 €	- €	- €
<b>Sous Total</b>	<b>174 093,95 €</b>	<b>174 093,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Charges constatées d'avance	15 336,55 €	15 336,55 €	- €	- €
<b>Total créances</b>	<b>189 430,50 €</b>	<b>189 430,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Charges Constatées d'Avance	15 337 €
DEFINFORMATIQUE	355 €
INTERVENANTS ASC	12 318 €
OVH	97 €
LA CHIGNOLE COTIS 2023/2024	233 €
MAIF 2024	1 434 €
GEFC DROPBOX	169 €
Grenke Location 1T 2024	464 €
Grenke Location redevance 2024	266 €

Provisions Dépréciations				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision des comptes clients	6 079,39 €	- €	3 271,74 €	2 807,65 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	3 075,46 €	3 553,00 €	3 075,46 €	3 553,00 €
	<b>9 154,85 €</b>	<b>3 553,00 €</b>	<b>6 347,20 €</b>	<b>6 360,65 €</b>

Provisions pour Risques et Retraite				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision risque	- €	- €	- €	- €
Provision retraite	1 078,37 €	558,53 €	- €	1 636,90 €
	<b>1 078,37 €</b>	<b>558,53 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 636,90 €</b>

#### 6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions FABLAB	18 966,00 €	- €	- €	18 966,00 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	<b>18 966,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>18 966,00 €</b>

Reprise des Subventions d'investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions FABLAB	13 477,45 €	5 488,55 €	- €	18 966,00 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	<b>13 477,45 €</b>	<b>5 488,55 €</b>	<b>- €</b>	<b>18 966,00 €</b>

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
<b>Dettes financières</b>				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
<b>Sous total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Autres Dettes</b>				
Fournisseurs	70 423,54 €	70 423,54 €	- €	- €
Autres dettes diverses	35 470,91 €	35 470,91 €	- €	- €
Dettes Usagers	385,48 €	385,48 €	- €	- €
Dettes Personnel	57 113,52 €	57 113,52 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	- €	- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org, sociaux	34 272,63 €	34 272,63 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	- €	- €	- €	- €
<b>Sous total</b>	<b>197 666,08 €</b>	<b>197 666,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>197 666,08 €</b>	<b>197 666,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Produits constatés d'avance	14 994,92 €	14 994,92 €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>212 661,00 €</b>	<b>212 661,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Produits Constatés d'Avance	14 995 €
Activités socio-culturelles 2023-2024	14 295 €
MAIF régul cotisations Trafic vendu	700 €

<b>Factures Non Parvenues</b>	<b>8 281 €</b>
Factures et titres exécutoires MAD locaux, personnel et charges localives pour sites	
Heures supp	3 761 €
Factures fournisseurs non parvenues	4 20 €

**Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales**

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	226	18,90 €	4 271,40 €
Cotisation association locale	226	1,10 €	248,60 €
		<b>20,00 €</b>	<b>4 5 0,00 €</b>

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Elles se décomposent comme suit :

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>20 €</b>
Ecart caisse	20 €

<b>Charges sur exercices antérieurs</b>	<b>4 428 €</b>
Estimations erronées ASP CPAM CHORUM	
Factures 2022 non estimées à la cloture	3 688,70 €
Divers	739,97 €

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Ils se décomposent comme suit :

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>359 €</b>
soldes familles	359 €

<b>Produit sur exercices antérieurs</b>	<b>33 324 €</b>
Annulation de provisions charges non facturées	
CPAM et CHORUM antérieurs à 2023	2 253,57 €
CAF régularisations	20 178,62 €
Ecart cotisations Uniformation 2021	
Divers	10 891,89 €

<b>Quotepart subvention investissement viré au résultat</b>	<b>5 488,55 €</b>
---	-------------------

**7 EFFECTIF**

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres c nfondus	23,4	0,26
<b>TOTAL</b>	<b>23,04</b>	<b>,26</b>

**8 EMPRUNTS EN COURS**

Pas d'emprunt en cours

**10 PROJECTIONS 2024**

Passage à la convention ALISFA

**11 DETAIL DES SUBVENTIONS**

Familles	314 129,90 €
CAF	404 46 ,34 €
MSA	- €
Communes	208 694,81 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	- €
	<b>927 290,05 €</b>

**12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCIERS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL**

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseils d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

En 2023, nous avons recensé 3379 heures effectuées par des bénévoles. Ces heures représentent une valoration économique de 51175€.